



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET
DES SOLIDARITES –UD92**

N° Spécial

14 Avril 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEETS-UD92 du 14 Avril 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	Page
DRIEETS-UD92 N°2022-141	14.04.2022	ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS DONT LE DOSSIER DE CANDIDATURE AUX FINS D'AGREMENT EN QUALITE DE MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS EXERCANT A TITRE INDIVIDUEL DANS LE DEPARTEMENTVDES HAUTS-DE-SEINE EST RECEVABLE.	3

**ARRETE DRIEETS-UD 92 N°2022-141 DU 14 AVRIL 2022 FIXANT LA LISTE DES
CANDIDATS DONT LE DOSSIER DE CANDIDATURE AUX FINS D'AGREMENT
EN QUALITE DE MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES
MAJEURS EXERCANT A TITRE INDIVIDUEL DANS LE DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE EST RECEVABLE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.472-1, L.472-1-1, L.471-4, L.472-2, D.471-3 et D.471-4 ;
- Vu** l'appel à candidatures en date du 9 décembre 2021 ;
- Vu** les dossiers de candidatures reçus complets ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France (DRIEETS) ;
- Vu** la décision n° 2021-105 du 20 août 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT à Madame Claudine SANFAUTE, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine dans les domaines relevant de la compétence du préfet des Hauts-de-Seine ;
- Sur** proposition de Madame la directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste des candidats dont le dossier est recevable au regard des conditions prévues aux articles L.471-4 et L.472-2 du code susvisé est ainsi arrêtée :

- CHAOUCHA Fouzia,
- CHARIF Dalila,
- CHIRAQUIAN Christine,
- CLEMENTI Laëtitia,
- CLOTAIRE Fatna,

- DANJOU Lucie,
- FORGUES Olivier,
- GAGNIER Maxence,
- GIRARD Maud,
- GUIOT Caroline,
- JIMENEZ Luis-Miguel,
- JOYEUX Cédric,
- KUETCHA SIMO Julienne,
- LABILLE Emeline,
- LAGRANGE Sophie,
- LAGRAULET Arnaud,
- LORDEREAU Barbara,
- MARCEAU Frédérique,
- MEDDAH Julien,
- MIGNOT Peggy,
- MORLET Jean-Philippe,
- NEVEU Chloé,
- OULD-YAHOUI Lidia,
- PATURLE Denis,
- PUGET Virginie,
- RATINEAU Laure,
- RIQUELME Cécilia,
- SERVIN Mariana,
- VULCAIN Christine,
- WISS Stephen,
- WITCZYMYSZYN Franck.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine, soit hiérarchique auprès du ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Cette juridiction administrative peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 :

Une copie du présent arrêté sera notifiée au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Nanterre.

ARTICLE 4 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture et Madame la directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 14 avril 2022

P/ le préfet,
Par délégation et subdélégation
La responsable du département
Protection et insertion des adultes

Nathalie LASMARRIGUES-MARQUIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>